

OLIVIER CHOPIN  
BENJAMIN OUDET

# Renseignement et sécurité

**3<sup>e</sup> édition**

**ARMAND COLIN**

Illustration de couverture : ©Shutterstock/ Melinda Nagy

Mise en page : Belle Page

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements</p>	 <p><b>DANGER</b> LE PHOTOCOPIAGE TUE LE LIVRE</p>	<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
--	---	--

© Armand Colin, 2023 pour cette nouvelle édition

© Armand Colin, 2016, 2019

Armand Colin est une marque de Dunod Éditeur

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

ISBN : 978-2-200-63468-1

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# Sommaire

Introduction	9
<b>1 À la recherche d'une définition : de l'espionnage au renseignement</b>	<b>15</b>
1. L'espionnage comme phénomène transhistorique	16
1.1 Des Thermopyles au Père Joseph, l'espionnage à travers les âges	17
1.2 Sun Tzu, notre contemporain ?	19
2. La Renaissance et la naissance des savoirs d'État (xvi <sup>e</sup> -xviii <sup>e</sup> siècles) : diplomatie, police, raison d'État	23
2.1 Du « Prince » à l'État, l'espionnage chez Machiavel	24
2.2 Renseignement et raison d'État	25
3. Le renseignement : institutionnalisation, rationalisation, bureaucratisation (xix <sup>e</sup> -xx <sup>e</sup> siècles)	29
3.1 Le développement des bureaucraties du renseignement	30
3.2 Le schème wébérien : le renseignement comme organisation complexe	32
3.3 Le renseignement comme politique publique ? Le cas de la France	33
4. « <i>Wanted</i> : une définition du renseignement »	35
4.1 L'impossibilité de fixer une définition unique et opératoire	36
4.2 Le contexte de 1949, Sherman Kent et la définition originelle du renseignement comme type de savoir	37
4.3 La profusion de définitions professionnelles	41
4.4 Une définition par l'objet ? Guerre, diplomatie et sécurité	44
Conclusion	45
Étude de cas Espions, ambassadeurs et archivistes : Giovanni Botero, les <i>Relazioni</i> vénitiennes et l'invention du renseignement	47

<b>2 Le cycle du renseignement</b>	<b>53</b>
1. Le cycle du renseignement et ses propriétés	53
1.1 Planifier, recueillir, traiter, analyser, diffuser	54
1.2 La valeur heuristique du cycle	57
2. Les disciplines du recueil	59
2.1 Le renseignement humain et le renseignement technique	<b>59</b>
2.2 Une spécialisation croissante (un monde en « -INT »)	60
2.3 Renseignement « mono-source », « toute source » et « fusion »	61
3. Contestation du modèle et recherche d'alternatives	61
3.1 Inefficace : la critique professionnelle ; incertain : la critique académique	61
3.2 Des alternatives au cycle : Michael Herman et David Omand	64
4. Une représentation toujours actuelle	68
4.1 Une formalisation toujours en vigueur	68
4.2 Une notion incontournable	69
Conclusion	72
Étude de cas L'Académie du renseignement au cœur de la Communauté	74
<b>3 Les services de renseignement</b>	<b>79</b>
1. Renseignement extérieur, intérieur et militaire	81
1.1 Le renseignement stratégique ou extérieur (CIA, Mossad, MI6, DGSE...)	82
1.2 Le renseignement policier et de sécurité ou intérieur (FBI, MI5, DGSI, FSB...)	83
1.3 Le renseignement militaire (DIA, DRM, Aman, GRU...)	85
2. Les architectures nationales de renseignement et de sécurité	86
2.1 L'« <i>Intelligence Community</i> » américaine	86
2.2 L'« <i>Intelligence Community</i> » ou « <i>Machinery</i> » britannique	88
2.3 La formation récente d'une communauté française du renseignement	91
3. Le renseignement « <i>Beyond the anglosphere</i> »	94
3.1 Les architectures « simples »	95
3.2 Le renseignement et la démocratisation, les cas du Brésil et de la Roumanie	96
3.3 De nouveaux enjeux géostratégiques ? Les cas de la Chine et du continent africain	98

4. Centralité et limites de la coopération	101
4.1 Les coopérations internationales	102
4.2 Le cas du renseignement européen	104
Conclusion	108
Étude de cas Pourquoi une CIA européenne n'existe-t-elle pas ?	110
<b>4 L'analyse et le <i>policy making</i> : usages et mésusages du renseignement</b>	<b>115</b>
1. L'analyse du renseignement	116
1.1 Qu'est-ce qu'un bon analyste ?	117
1.2 L'obstacle principal : les biais cognitifs	119
2. L'interaction renseignement-décideurs politiques et le poids de la bureaucratie	122
2.1 Le poids des pathologies bureaucratiques	123
2.2 La centralité de la relation producteur-consommateur	125
3. La politisation du renseignement	129
3.1 Les paradoxes récurrents de la politisation	129
3.2 L'analyste à l'épreuve de la politisation : le <i>Kent model</i> et le <i>Gates model</i>	133
4. Les échecs du renseignement	137
4.1 Quel échec ? Quels échecs ?	138
4.2 Une issue crédible ? Renseignement et <i>storytelling</i>	142
Conclusion	145
Étude de cas L'usage public du renseignement : de l'attaque chimique syrienne de 2013 à l'invasion de l'Ukraine en 2022	148
<b>5 L'action secrète</b>	<b>153</b>
1. <i>Covert action</i> , action spéciale et action clandestine, le piège des mots	154
1.1 L'action clandestine au cœur de la méthodologie du renseignement	156
1.2 Un outil séduisant mais à double tranchant ?	158

2. L'approche stratégique-militaire :	
l'action des forces spéciales ( <i>covert action</i> )	160
2.1 L'héritage de la Seconde Guerre mondiale et la pensée stratégique	160
2.2 La collecte du renseignement militaire et d'intérêt militaire	162
2.3 La centralisation des forces spéciales dans l'architecture militaire des États	164
3. L'action spéciale	168
3.1 La politique du <i>light footprint</i> dans la politique étrangère de Barack Obama	169
3.2 Les opérations de souveraineté (le cas des éliminations ciblées)	170
4. L'action clandestine : des PsyOps à la <i>political action</i>	172
4.1 Déstabilisation, coups de force et coups d'État	173
4.2 De l'influence aux PsyOps : la guerre psychologique et informationnelle	175
4.3 Les différents niveaux de l'« action politique »	177
Conclusion	180
Étude de cas L'action secrète et le renseignement, dimensions manquantes des relations internationales ?	182

## **6 Sources ouvertes, cyber, data : le renseignement et la révolution de l'information** **187**

1. Le renseignement de sources ouvertes	189
1.1 Les origines des sources ouvertes	190
1.2 Les sources ouvertes et la révolution de l'information	191
1.3 La définition du renseignement à l'âge de l'information ouverte	193
2. <i>Cyber intelligence</i>	196
2.1 Le cyber comme nouvel espace de recueil	197
2.2 Faire face au « mur de la donnée » : l'État et le secteur privé	198
2.3 <i>Big data</i> et intelligence artificielle : les nouveaux enjeux du renseignement	201
3. Action et opération, un nouvel espace stratégique	202
3.1 Définir un nouveau champ conceptuel : cyberspace, cyberdéfense, cybersécurité, cyberattaque	203
3.2 La « ruse numérique » et les cyber-opérations	204
3.3 Les architectures de cyberdéfense	206

4. Un contexte sécuritaire transformé par les technologies	209
4.1 L'information comme facteur de puissance internationale	209
4.2 La <i>political action</i>	211
Conclusion	213
Étude de cas Les services de renseignement et le recours à l'expertise extérieure : le cas du Canada	215
<b>7 Éthique et responsabilité</b>	<b>219</b>
1. La question des mains sales : arrestations extrajudiciaires, torture, assassinats	220
1.1 L'éthique à l'épreuve des circonstances exceptionnelles	221
1.2 Retrouver le lien entre éthique et renseignement ?	224
2. Le problème de l'espionnage entre « amis »	227
2.1 L'indifférence des logiques de renseignement à l'amitié/inimitié	227
2.2 « Faites confiance, mais vérifiez »	228
3. Le renseignement saisi par l'État de droit : contrôle politique, parlementaire, juridique, administratif et sociétal	229
3.1 Le contrôle parlementaire	232
3.2 Le contrôle juridictionnel et administratif	235
3.3 Le contrôle « sociétal »	242
Conclusion	245
Étude de cas Le renseignement non-étatique des organisations terroristes : les cas des Talibans et de Daech	248
<b>8 Le renseignement saisi par la sécurité</b>	<b>253</b>
1. Sécurité nationale : le lien historique et originel avec le renseignement	254
1.1 Une définition provisoire de la sécurité	254
1.2 Renseignement et sécurité nationale	256
2. Sécurité internationale : le renseignement au prisme du réalisme et de l'idéalisme	258
2.1 Le fondement réaliste : le renseignement et le dilemme de la sécurité	259
2.2 L'alternative idéaliste : le renseignement pour la paix ?	263

3. Le tournant constructiviste et critique : représentations et esthétisation	266
3.1 L'apport du constructivisme : le poids des représentations dans l'analyse	266
3.2 Le tournant esthétique : la fiction au secours du politiste	268
4. Renseignement et <i>securitization</i>	272
4.1 L'inflation de la menace	272
4.2 Le renseignement et le paradigme de la <i>securitization</i>	274
4.3 Le renseignement et l'extension du domaine de la sécurité : enjeux sanitaires, environnementaux et climatiques	278
Conclusion	279
Étude de cas Le contexte post-11 septembre et la centralisation du renseignement dans les dispositifs de sécurité	282
<b>Conclusion générale</b>	<b>287</b>
<b>Quelques jalons pour démarrer une recherche</b>	<b>291</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>299</b>

# Introduction

*À la mémoire de Bastien Irondelle*

**L**e renseignement accompagne les transformations des relations internationales, de la défense, de la sécurité collective et de la sécurité intérieure. Souvent assimilé aux « guerres de l'ombre », aux « barbouzeries » et autres affaires sensationnelles, qui n'ont sans doute pas disparu, le renseignement ne peut y être réduit : face aux reconfigurations de l'environnement stratégique contemporain, il est désormais un outil légitime et reconnu dans la politique de sécurité des États.

Le renseignement a toujours occupé une place singulière dans l'action publique, en lien avec les autres politiques régaliennes de l'État, que ce soit la police, la politique étrangère, l'action militaire et désormais la sécurisation du cyberspace. Il apparaît de plus en plus centralisé, normalisé et institutionnalisé au sein du travail gouvernemental et de l'action étatique. Suivant les pas de la recherche historique, les sciences sociales en font désormais un objet d'étude légitime. C'est particulièrement vrai de la science politique, accompagnée du droit (national et international), de la sociologie des organisations, de l'éthique et de la philosophie morale. Au-delà des scandales, des affaires d'État et des échecs constatés après chaque attaque terroriste, au-delà des représentations structurées par les romans d'espionnage, les films et les séries télévisées, le renseignement est une pratique susceptible d'être historisée et théorisée.

Placé au cœur des dispositifs et des politiques de sécurité des États, le renseignement représente en même temps une menace de plus en plus cruciale pour ceux-ci, car de nouveaux acteurs non-étatiques souvent illégaux développent leurs propres capacités d'espionnage, comme les

mafias, les organisations criminelles internationales et bien sûr les organisations terroristes telles Al-Qaïda ou l'organisation État islamique.

Le présent manuel aborde les thématiques du renseignement sous l'angle de la sécurité internationale. « Sécurité » est entendue ici en tant que discipline académique qui se situe à l'intersection de la science politique générale, des relations internationales et des études stratégiques (*strategic studies*). L'effort de théorisation du renseignement se situe ainsi à la confluence de l'histoire et de la science politique, en prenant acte de la centralisation croissante de cette activité au sein des politiques publiques de sécurité et de l'action extérieure des États. Le champ d'étude des *intelligence studies* ne s'est développé internationalement qu'à partir des années 1980. Après s'être d'abord déployé du côté de l'histoire, il diversifie désormais ses approches dans les autres sciences sociales, et s'étend dans le monde entier à partir d'un foyer anglo-américain. Le contexte sécuritaire contemporain, à la fois à l'échelle nationale et dans l'espace international, redéfinit en profondeur la signification et la portée de la production du renseignement et de l'action clandestine des services secrets. Les mécanismes croissants de *securitization*<sup>1</sup> et les effets de l'« inflation de la menace » (*threat inflation*), la transformation des formes de la guerre et l'usage de la force par les régimes démocratiques, font que la mise en œuvre d'opérations secrètes par les services de renseignement ne correspond plus seulement à une logique de soutien à l'action militaire, mais sont un répertoire d'action en soi de la politique étrangère. Les enjeux de compréhension du monde et l'analyse confrontée à la complexité et à la pluralité des formes de menaces placent le renseignement au cœur même de l'action sécuritaire des États. Il ne s'agit plus d'un complément ou d'un soutien aux stratégies d'influence et aux engagements militaires des États, au travail quotidien des douaniers et des policiers. Dans ce contexte, il est considéré à la fois comme un nouvel enjeu de l'action publique et comme un nouvel objet de la discipline de science politique que l'on nomme l'analyse des politiques publiques.

En France, où elles ont émergé avec un certain temps de retard [JACKSON, 2006], ces études connaissent une croissance rapide et de plus en plus active [HOLEINDRE et OUDET, 2018]. Par la publication de travaux importants se dessine une personnalité propre des études

1. La *securitization* est un concept de Relations internationales qui explique la transformation d'objets « non sécuritaires » en enjeu de politiques de sécurité des États.

sur le renseignement « à la française » [LACOSTE (dir.), 1998 ; HAYEZ et COUSSERAN, 2018 ; LAURENT et FORCADE, 2019 ; BULINGE, 2014 ; POIROT et MOUTOUH (dir.), 2018]. L'axe principal de ces études est de montrer l'inscription progressive des « pratiques clandestines », des « savoirs d'État » dans une « République secrète » qui mêle le renseignement extérieur, et notamment militaire, les pratiques de police et la surveillance au sein d'un processus de rationalisation bureaucratique progressif courant sur plus de deux siècles. Ainsi, la centralité de l'État et du « champ » de l'administration est la marque d'une approche particulière de l'objet renseignement en France. Cette approche s'affirme, de publication en publication, dans son « caractère national » propre. Elle se distingue du caractère fonctionnaliste et institutionnaliste qui s'avère prégnant dans les études sur le renseignement internationales (*intelligence studies*). Celles-ci demeurant profondément liées à la catégorie de *government* qui supplante celle d'État dans la science politique nord-américaine.

L'ambition première de ce manuel est de s'adresser aux étudiants de premier cycle universitaire de sciences humaines et sociales, en classes préparatoires et dans les Instituts d'études politiques (IEP) et les autres grandes écoles. Ces étudiants vont croiser de plus en plus fréquemment les problématiques du renseignement dans leurs études. La seconde ambition est de contribuer modestement à la structuration du champ français d'étude sur le renseignement en le décroissant vers un lectorat toujours plus large : les étudiants de master qui s'intéressent aux questions internationales et sécuritaires ; les candidats aux concours administratifs (y compris le concours ouvert actuellement dans le domaine du renseignement) ; les universitaires qui rencontrent ces problématiques sans nécessairement disposer d'outils pour se repérer dans une vaste littérature académique ; les journalistes et tous les citoyens intéressés par les problèmes qui émergent fréquemment dans l'actualité et ne veulent pas s'en tenir aux témoignages des experts médiatiques et autres « anciens du renseignement » ; les fonctionnaires qui travaillent en relation avec les professionnels du renseignement : policiers, militaires, diplomates, juges, avocats, membres des organisations non gouvernementales (ONG), militants des droits de l'Homme, etc.

Le choix qui a guidé sa conception fut de s'appuyer principalement sur l'état des débats en science politique et en particulier des *intelligence studies* internationales. L'idée est ici de proposer au lecteur un état de

la question tel qu'il peut être établi sur un nombre limité de problématiques, choisies pour leur apport structurant à la recherche académique sur le sujet. Ainsi, ce manuel n'a aucune prétention à l'exhaustivité et encore moins à clore la réflexion. C'est au contraire un point d'entrée. L'étude académique du renseignement est un phénomène en progression, où demeurent des frontières épistémologiques et méthodologiques fluctuant au gré des programmes de recherche. C'est pourquoi nous avons veillé à sélectionner quelques références d'ouvrages majeurs faisant autorité dans la littérature académique, et vers lesquels le lecteur pourra à sa convenance s'orienter par la suite.

Cette troisième édition reprend, enrichit et actualise les grandes thématiques des études internationales sur le renseignement : la définition du renseignement, son fonctionnement, les problématiques de l'analyse, les principales organisations et les « communautés » du renseignement, l'action secrète (les actions spéciales et les opérations clandestines), les enjeux du cyber, des sources ouvertes et du *big data*, les problèmes éthiques et le contrôle démocratique et enfin le rapport entre le renseignement et la sécurité. C'est ce dernier aspect qui a guidé la construction de l'ouvrage. Le monde du renseignement subit actuellement des transformations importantes à mesure qu'il est plus étroitement « saisi par la sécurité ». Réciproquement, les politiques de sécurité ne sont plus compréhensibles désormais hors d'une connaissance plus vaste et plus précise du renseignement. Toujours plus central comme outil de compréhension et comme instrument d'action, le renseignement change de statut au cœur de la politique internationale et de l'action publique contemporaine. Objet de nombreux éclairages, par les travaux académiques, les enquêtes journalistiques et les œuvres de fiction, cette centralité justifiait une introduction à un domaine essentiel des études de sécurité. Ce manuel a reçu le Grand prix de l'Académie du renseignement dans la catégorie « Essais » en 2020.

Trois axes ont guidé l'enrichissement de cette nouvelle édition. En premier lieu, elle enregistre l'évolution de la « politique publique du renseignement » en France au travers notamment du renforcement et de l'extension de la « communauté nationale du renseignement ». Ensuite, le contexte de la conflictualité internationale et de la reconfiguration stratégique mondiale, qui voient le retour des guerres conventionnelles et ouvrent la possibilité d'un retour des « guerres majeures », affectent l'usage du renseignement. La guerre en Ukraine ou l'accentuation de la

rivalité entre les États-Unis et la Chine mettent en lumière de nouveaux usages du renseignement qui modifient les frontières antérieures du secret et de la publicité. L'Union Européenne, également, se découvre un rôle « géopolitique » que traduit et accompagne la mobilisation institutionnelle inédite des structures de renseignement en son sein. Enfin, la crise sanitaire à l'occasion de la pandémie de la Covid-19 ainsi que le contexte du réchauffement climatique font que le renseignement, au-delà des thématiques plus traditionnelles de la sécurité internationale, se trouve désormais saisi par les enjeux de la « sécurité humaine » et de la « sécurité globale ». L'implication des services de renseignement dans ces nouveaux enjeux est en retour le signe de transformations de la manière dont ils sont appréhendés comme objet d'action publique.



# ■ Chapitre 1

## À la recherche d'une définition : de l'espionnage au renseignement

L'historien Jean-Pierre Alem, dans *L'Espionnage à travers les âges*, remarque que « les pratiques de l'espionnage sont réprouvées avec d'autant de sévérité qu'elles s'accompagnent parfois de manœuvres criminelles. [...] Cette réprobation a conféré au mot espionnage – qui s'orthographe de façon comparable dans la plupart des langues européennes – un caractère rébarbatif, et aucun des services qui en font profession n'a consenti à le faire figurer dans sa dénomination [...]. Les professionnels eux-mêmes évitent ce terme ; ils emploient “renseignement” ou “SR”... ». Le rapport du terme « espionnage » à celui de « renseignement » n'est pas neutre et renvoie d'emblée à une historicité spécifique. Le glissement sémantique de l'un à l'autre témoigne déjà d'une histoire qui est le lieu d'un paradoxe rarement remarqué : si l'espionnage semble aussi ancien que les premières pratiques connues d'un pouvoir organisé et centralisé, et ce aussi loin que remonte notre mémoire historique, le renseignement quant à lui est un terme récent qui accompagne le développement des États modernes.

Face au constat que la profusion des définitions, notamment professionnelles, du renseignement se double de la difficulté pour les auteurs de se mettre d'accord sur une définition unique et opératoire, expliquer comment on est passé de l'espionnage au renseignement permet déjà de s'approcher au plus près de l'objet. Encore considérées comme un champ de recherche jeune, les études sur le renseignement sont segmentées en diverses perspectives de recherches. Wesley Wark identifie sept projets de recherche qui reproduisent en leur sein la séparation des disciplines académiques, chacune engendrant une certaine définition de l'objet renseignement. Il repère ainsi différents domaines : la méthode, l'histoire, les définitions, les libertés publiques, le journalisme d'investigation, la culture populaire, les mémoires<sup>1</sup>. Chaque perspective fait appel à une discipline des sciences sociales constituée, apportant chacune ses paradigmes. Le champ d'étude sur le renseignement se trouve donc éclaté faute d'une définition consensuelle qui répondrait simplement à la question : qu'est-ce que le renseignement ?

## 1. L'espionnage comme phénomène transhistorique

Des traces de l'espionnage comme pratique peuvent être trouvées à diverses époques, dans différentes civilisations, et aussi loin que l'on remonte dans le temps. Cela tendrait à montrer qu'il s'agit d'un phénomène inhérent à l'exercice du pouvoir ou, dans une perspective anthropologique, qu'il est un corollaire « naturel » du pouvoir politique dès que celui-ci se structure un tant soit peu. L'espionnage semble aussi ancien que les premières formes d'organisations politiques. Pour employer un terme plus académique, celui-ci peut être défini comme un phénomène transhistorique, c'est-à-dire qui transcende les différentes formes de régimes politiques, de contextes événementiels, d'organisations sociales. Plus récemment, David Tucker a suggéré, dans *The End of Intelligence* [2014], que l'explication du phénomène renseignement était à trouver dans une certaine anthropologie postulant le caractère irréductible de l'incertitude et l'imprévisibilité

1. Wesley K. WARK, « Introduction : The Study of Espionage : Past, Present, Future ? », *Intelligence and National Security*, vol. 8, n° 3, 1993, p. 1-13.

dans toute action humaine. Le renseignement est alors considéré comme la modalité moderne de la volonté humaine de « réduction des incertitudes », fonction autrefois dévolue aux oracles et aux chamans...

La maxime populaire, non dénuée d'une certaine ironie, selon laquelle « l'espionnage est le deuxième plus vieux métier du monde », renvoie, tout comme la prostitution qui lui vole la première place, à cette double connotation de transhistoricité et de naturalité.

Dans cette perspective, c'est exactement l'usage qui est fait à l'époque contemporaine d'auteurs anciens qui développent, dès l'Antiquité, de saisissantes théorisations quant à l'usage des espions au profit du pouvoir.

## 1.1 Des Thermopyles au Père Joseph, l'espionnage à travers les âges

L'histoire de « l'espionnage à travers les âges » (du titre de l'ouvrage de Jean-Pierre Alem, 1977) est un genre ancien qui s'actualise régulièrement dans des études de qualité. Dans l'ouvrage dont nous reprenons ici la formule, Jean-Pierre Alem montre que l'espionnage accompagne l'art de la guerre et l'art de gouverner depuis la haute Antiquité. L'ouvrage est naturellement mieux documenté aux époques où les sources et les archives sont plus nombreuses : d'éclairants passages détaillent le rôle des agents secrets pendant les révolutions américaine et française, sous le règne de Napoléon ou lors de la guerre de Sécession, avant d'entrer dans la description de l'instauration des services secrets modernes, progressivement bureaucratisés au xx<sup>e</sup> siècle et de plus en plus structurés par les technologies. Mais, dès la bataille des Thermopyles (480 av. J.-C.), où l'informateur de Xerxès, Éphialtès, joue un rôle décisif contre les trois cents Spartiates, le rôle crucial de l'espionnage est avéré.

Vingt ans après l'ouvrage de Jean-Pierre Alem, une volumineuse *Histoire de l'espionnage mondial* est publiée par Genovefa Étienne et Claude Moniquet. Sous-titrée « Les services secrets de Ramsès II à nos jours », elle se décompose en deux tomes, le premier couvrant la période allant de l'Antiquité à la Seconde Guerre mondiale, et le second la période de la Guerre froide. Cette asymétrie en termes de volume – et le primat aux périodes les plus récentes – est d'ailleurs typique de la plupart des synthèses historiques sur l'espionnage. La première partie de l'ouvrage nous intéresse le plus ici : les auteurs font remonter le premier cas d'espionnage

documenté à l'an 3000 av. J.-C. et décrivent les informateurs du pharaon dédiés au « contrôle social » de l'Empire comme les missions de reconnaissances commanditées par Moïse sur l'injonction de Dieu lui-même dans la quête de la Terre promise.

Plus récemment, et dans une démarche clairement plus universitaire, Wolfgang Krieger, professeur à l'université de Marbourg, a publié *Services secrets : une histoire, des pharaons à la CIA* [2009]. Cet ouvrage bénéficie du progrès des recherches anglo-américaines de ces trente dernières années en histoire du renseignement, qui ont été au cœur de la dynamique des études sur le renseignement. Il montre que toutes les grandes politiques de conquête, d'Alexandre le Grand, Jules César, Gengis Khan, Guillaume le Conquérant aux Vikings, ont fait un usage extensif des espions. Jean Deuve, dans *Les services secrets normands au Moyen Âge* [2015] montre la même chose pour les Normands. De l'affrontement entre Rome et Carthage au siège de Constantinople, de grandes crises diplomatico-militaires ont été précédées de vastes opérations secrètes.

Wolfgang Krieger montre que, dans le domaine politique à l'époque prémoderne, les pouvoirs centraux ont toujours fait usage des espions pour tenter de contrôler l'émergence de puissances rivales, qu'elles soient religieuses, « nationales » ou révolutionnaires. Au commencement de l'époque moderne, ce sont l'émergence et l'affirmation de la politique de puissance, structurées par l'intérêt national et les craintes de révolution, liées notamment aux guerres de Religion, qui ont donné sa première forme proprement étatisée à l'usage des espions. Les figures classiques de cette période sont le Père Joseph, qui donna la figure de « l'éminence grise », en l'occurrence du Cardinal de Richelieu, « l'éminence rouge » (la conjonction des deux éminences étant caractéristique de l'idée d'une pratique du pouvoir simultanément officielle et occulte), ou Sir Francis Walsingham, secrétaire d'État d'Elizabeth I<sup>re</sup> et maître-espion du Royaume d'Angleterre [BUDIANSKY, 2005].

Dans la même veine, l'historien britannique Christopher Andrew a publié en 2018 une somme : *The Secret World. A History of Intelligence* [2018]. Dans cet ouvrage, il retrace les transformations de l'*intelligence* de Moïse au XXI<sup>e</sup> siècle, en passant par l'Empire romain, les guerres napoléoniennes ou la révolution de 1848. Par-delà les époques et les régimes politiques, Christopher Andrew montre qu'une histoire longue de l'*intelligence* est possible, sans toutefois proposer une réflexion sur la définition spécifique à chaque époque. L'auteur lie à sa démarche historique une

ambition normative et légitimatrice du renseignement contemporain. D'une part, écrire cette histoire est pour lui un moyen de contribuer à la constitution d'un *ethos* professionnel commun : le renseignement est un métier qui s'exerce dans une « communauté » professionnelle particulière. Dans la lignée des histoires officielles de services, qui demeurent une spécificité britannique, la création d'une histoire commune est pour lui un profond vecteur de formation et d'intégration des futurs praticiens du renseignement dans leur communauté. D'autre part, selon Christopher Andrew, nulle autre profession n'est autant amnésique et ignorante de son histoire que le renseignement. Écrire cette histoire revient donc à montrer que les communautés contemporaines trouvent leurs racines lointaines dans les pratiques politiques du pouvoir, entre l'art de la guerre et la diplomatie, et ce bien avant que ces fonctions ne soient différenciées par la nouvelle réalité politique que représente l'État occidental moderne.

L'amiral Lacoste, l'un des premiers initiateurs des études sur le renseignement en France, qui fut directeur général de la Direction générale de la Sécurité extérieure (DGSE) sous François Mitterrand, et eut à affronter le scandale du *Rainbow Warrior* en 1985, expliquait : « La justification de la fonction d'espionnage est attestée par l'histoire, car l'espionnage est aussi vieux que la guerre. C'est un facteur clé de l'art militaire, dont on trouve la trace dans les traités de stratégie les plus anciens et les plus divers. » Il fait référence par exemple au chapitre « Des pratiques secrètes » qui se trouve dans *L'Arthashastra* de Kautilya, un traité d'art politique en sanskrit datant du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Mais l'amiral Lacoste a sans doute en tête principalement le treizième chapitre de *L'art de la guerre* de Sun Tzu.

## 1.2 Sun Tzu, notre contemporain ?

Sun Tzu le dit lui-même : « Il n'est point de lieu où l'espionnage ne soit utilisé. »

Son traité d'art militaire est très fréquemment cité par les auteurs sur le renseignement, comme par les acteurs eux-mêmes. Pour saisir ce que représente la figure tutélaire de Sun Tzu dans la littérature du secret, il faut partir du contenu de son œuvre. Le stratège consacre le dernier de ses *Treize chapitres* à « l'utilisation des agents secrets ». La dernière proposition conclut ainsi le traité d'art militaire : « seul le souverain éclairé et le général de valeur qui sont en mesure d'utiliser comme agents les

personnes les plus intelligentes sont assurés d'accomplir de grandes choses. Les opérations secrètes sont essentielles dans la guerre ; c'est sur elles que l'armée se repose pour effectuer chacun de ses mouvements ». Cette phrase résume parfaitement les idées principales contenues dans ce chapitre.

L'importance d'un dispositif d'espionnage dans la conduite de la guerre correspond à la première idée. Il s'agit d'un dispositif d'espionnage et pas encore de renseignement au sens propre, dans la mesure où, pour être organisé et reproductible, il n'est pas pour autant décrit comme formalisé dans des institutions. Tout est affaires de relations personnelles entre le souverain, ou le général, et les espions qu'il utilise. Par ailleurs, les « agents secrets » de l'auteur correspondent à ce que l'on nommerait en langage technique contemporain plutôt des sources que des agents – la source étant celui qui a une information, l'agent celui chargé de la recueillir. Sun Tzu distingue « cinq sortes d'agents secrets à utiliser, soit : les agents indigènes, intérieurs, doubles, liquidables et volants » (chap. XIII, § 5). Les trois premiers appartiennent aux forces de l'ennemi ; la quatrième sorte est destinée à intoxiquer l'adversaire en se faisant prendre (et donc à subir le sort en conséquence) ; seule la cinquième sorte peut correspondre au concept d'agent de renseignement, sa fonction étant d'acheminer l'information jusqu'au destinataire. Sun Tzu fait lui-même parfaitement la distinction entre le quidam et le fonctionnaire, puisque c'est précisément la différence entre l'agent indigène et l'agent intérieur (à l'État ennemi, donc). Le chapitre est consacré à une description précise de l'organisation et du fonctionnement de ce dispositif.

La deuxième idée est l'importance dans l'élaboration de la stratégie de ce que Sun Tzu appelle l'« information préalable ». Celle-ci est très proche de la notion contemporaine de renseignement, compris comme information. Toutefois ce n'est pas tant une information travaillée que destinée au décideur. On peut mesurer le succès de Sun Tzu au fait que la formule « information préalable » soit couramment employée par les acteurs pour désigner la nécessité et la fonction du renseignement en général.

La pratique de l'espionnage est neutre en elle-même et, de surcroît, sa nécessité dans l'art militaire en fait une fonction moralement positive. Cette troisième idée est moins explicite mais plus importante pour notre propos et témoigne de la singularité de la pensée du stratège : « Celui qui fait face à l'ennemi pendant de nombreuses années afin de lutter pour la victoire dans un combat décisif, mais qui, parce qu'il rechigne à

accorder des grades, des honneurs et quelques centaines de pièces d'or, demeure dans l'ignorance de la situation de l'ennemi, *est totalement dépourvu d'humanité* » (ch. XIII, § 2, c'est nous qui soulignons). Considéré positivement, l'emploi d'espion répond chez Sun Tzu à l'impératif pour le stratège de réduire les souffrances de la guerre. L'espionnage en temps de guerre relève quasiment d'un principe de *jus in bello*, ce principe visant à rechercher les conditions de la victoire en limitant la durée et les effets meurtriers de la guerre. (Le *jus in bello* est l'une des deux catégories de la guerre juste, avec le *jus ad bellum* qui définit les critères légitimes d'entrée en guerre.)

Chez Sun Tzu, l'usage de l'espionnage parachève l'art militaire développé tout au long des *Treize chapitres* et représente l'une des conditions de l'expertise dans l'art de la guerre. Cette dimension de guerre juste confine à un principe « humanitaire » donc positif (l'espion permet d'éviter les calamités de la guerre directe). Ce principe impérieux va jusqu'à renverser la perception morale occidentale courante du renseignement, qui l'associe généralement à la tromperie et à la « basse politique » (une exception notable à cette perception se trouve néanmoins dans l'article « Espion » de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, où là aussi le renseignement militaire est neutre dans sa forme et nécessaire dans sa finalité). Cette perception est associée au rejet de la ruse et de la tromperie dans le modèle occidental de la guerre tel qu'il s'est adossé à une certaine conception du courage et de l'héroïsme, conception antinomique avec la praxis de l'espion.

Il ne faut pas se tromper sur la nature de l'ouvrage attribué à Sun Tzu. Il ne s'agit pas d'un simple manuel de stratégie, ni même d'un traité d'art militaire au sens strict, mais bel et bien d'un *art* de la guerre au sens d'une activité politique supérieure et ultime. Ainsi, la quatrième idée, encore plus implicite, concerne la présence du souverain éclairé aux côtés du général. La toute première proposition du traité dit : « La guerre est une affaire d'une importance vitale pour l'État, la province de la vie et de la mort, la voie qui mène à la survie ou à l'anéantissement » (chap. I, § 1, p. 91). Dans certains cas, la pensée stratégique développée dans le traité s'applique à l'art de gouverner en général. On peut sur l'ensemble des chapitres distinguer les passages dans lesquels Sun Tzu parle exclusivement du stratège et ceux dans lesquels il adjoint le prince à ce dernier. C'est le cas dans le treizième chapitre : Sun Tzu y tient ensemble « le prince éclairé et le général ».

Il emploie dans les paragraphes 13 et 14 une formule impersonnelle peu courante dans le traité : « Qui n'est pas avisé et prudent, humain et juste, ne peut utiliser des agents secrets. Et qui n'est pas fin et subtil ne peut leur arracher la vérité. [...] Sujet délicat en vérité ? Vraiment délicat ! »

Sun Tzu généralise-t-il au-delà du stratège ? On peut en faire l'hypothèse, puisqu'il va jusqu'à lier la manipulation des espions au prince directement : « Lorsque ces cinq types d'agents sont tous à l'ouvrage simultanément et que personne ne connaît leurs procédés, ils sont appelés "le divin écheveau" et ils constituent le trésor du souverain ». En fait, on comprend que Sun Tzu indique au lecteur l'importance générale de l'espionnage, non seulement pour le chef militaire au moment du conflit, mais plus généralement pour l'homme d'État qui doit l'intégrer dans l'art politique.

Les lecteurs d'aujourd'hui fondent leur admiration ou signalent l'intérêt du stratège chinois sur les deux premières idées que nous avons exposées : il faut un dispositif d'espionnage et l'action militaire se fonde sur une connaissance préalable. Si l'on s'en tient à cela, elles sont pourtant d'un point de vue technique de parfaits lieux communs. S'il s'agissait d'un manuel moderne de renseignement, le treizième chapitre demeurerait largement énigmatique et abstrait. Ce qui fait l'intérêt de Sun Tzu pour le professionnel du renseignement contemporain est son éloignement temporel et géographique. Au plus loin dans le temps et dans l'espace que porte notre regard (la Chine préimpériale du <sup>v</sup>e siècle av. J.-C.) se trouve une justification technique et purement fonctionnelle de l'espionnage. Les lectures actuelles mettent l'accent sur l'*actualité* de Sun Tzu, y décelant une forme de sagesse ancestrale et de vérité transhistorique : « Le dernier [chapitre], sur l'utilisation des espions, est sans doute celui qui, en dépit de l'évolution des techniques du renseignement, reste le plus actuel », écrit Valérie Niquet, qui a proposé une traduction inédite du traité en français [1999]. L'amiral Lacoste exprime clairement le ressort de la référence à Sun Tzu : « Dans toutes les cultures guerrières, les ruses et les astuces mises en œuvre par les espions font partie de l'héritage et des traditions. La discrétion, voire le secret le plus strict, s'impose dans les négociations entre les puissances ; la diplomatie ne se conduit pas sur la place publique. »

Les démocraties libérales ne sont pas des cultures guerrières, cependant elles font un usage toujours plus intensif et extensif du rensei-

gnement, ce qui interroge sur la nature du phénomène et ses relations à ce que les philosophes politiques appellent le politique. Si l'espionnage est un phénomène universel, n'est-ce pas qu'il est *naturel* à la politique ? Ne serait-ce pas qu'au fond l'espionnage, ou sa forme moderne de renseignement, est le point de visibilité d'une *essence* du politique ? L'universalité de la pratique semble indiquer sa consubstantialité avec la politique. Si, dans un contexte aussi éloigné que celui des États contemporains engagés dans une Guerre froide, un auteur a des accents aussi *modernes* (l'« information préalable », les termes d'État, de souverain, la notion d'expertise omniprésente), cela ne signifie-t-il pas que l'État moderne a repris de manière institutionnelle ce qui est une fonction politique première (« Il n'est point de lieu où l'espionnage ne soit utilisé ») ? Dans la littérature du secret, Sun Tzu passe ainsi du statut de témoin historique de pratiques antiques et de signe de la profondeur d'une tradition culturelle d'espionnage<sup>1</sup>, à celui de figure tutélaire d'une naturalité de l'espionnage. Pourtant, malgré ces airs de famille entre la pensée de Sun Tzu et notre actualité, il nous faut emprunter la voie de la généalogie pour repérer depuis la Renaissance les strates historiques et conceptuelles successives qui rendent possible le développement des architectures contemporaines de renseignement.

## **2. La Renaissance et la naissance des savoirs d'État (xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles) : diplomatie, police, raison d'État**

Le glissement entre l'espionnage et le renseignement n'a pas de point de localisation historique dans un événement particulier repérable facilement. Il n'y a pas de rupture au sens des historiens. En revanche, on peut montrer qu'il s'opère progressivement entre la fin du Moyen Âge et l'affirmation de la nouvelle forme politique que représente l'État bureaucraté, entre les xvi<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles en Europe.

1. Stuart FARSON, « School of Thought : National Perceptions of Intelligence », *Conflict Quarterly*, été 1989, p. 52-104.

## 2.1 Du « Prince » à l'État, l'espionnage chez Machiavel

Dans ses ouvrages, Machiavel ne parle pas de l'espionnage. Le mot espion ou aucun dérivé n'apparaît dans *Le Prince*. Son traité d'art militaire contient en tout et pour tout une brève recommandation à propos de l'espionnage : « Si vous voulez savoir si un espion est venu de jour dans votre camp, ordonnez que chacun rentre dans son quartier » (Livre VII, Chapitre xv). Cette absence du thème de l'espionnage est très paradoxale si l'on considère que Machiavel est généralement associé à la fondation de l'art de gouverner réaliste, voire cynique, de l'époque moderne. Il est impossible de prendre au sérieux l'art de gouverner machiavélien hors de toute capacité de renseignement du prince. Machiavel n'aurait aucune raison pratique à ne pas recommander au prince d'employer des espions, et on ne voit pas ce que l'espionnage poserait comme difficulté morale au milieu des préceptes pratiques qu'il édicte.

Surtout, il est absurde d'imaginer que Machiavel méconnaît l'espionnage sous prétexte qu'il n'en tient pas compte explicitement, au regard de sa vie et de son action politique concrète. Si l'espionnage a bien sa place dans ses écrits, il se trouve dans sa correspondance. Maintes fois au cours de sa vie, Machiavel remplit des fonctions d'espion et d'« agent d'influence » auprès de puissants : un bon exemple en est l'épisode de Sinigaglia. Machiavel est dépêché auprès de César Borgia tandis que les *condottiere* complotent contre ce dernier. Dans le même temps où Machiavel observe avec admiration l'art avec lequel César piège ses adversaires et détruit la conjuration, il fait montre lui-même de ses qualités d'agent de renseignement, d'émissaire occulte et de correspondant diplomatique secret pour le compte de ses maîtres.

Mais, justement, Machiavel ne pense pas encore l'État « dépersonnalisé » en tant que tel : ce sera la correction du machiavélisme apportée par les traités de la raison d'État, à commencer par celui de Giovanni Botero. Machiavel conçoit l'émissaire comme un mélange de diplomate, d'espion et de secrétaire de gouvernement. Il ne peut pas encore différencier fonctionnellement l'espionnage comme une activité spécifique et séparée, et surtout pas institutionnalisée : l'espionnage est une action personnelle établie dans un rapport de confiance personnel et privé au chef, au prince.

Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les fonctions d'ambassadeur et d'espion étaient peu différenciées fonctionnellement. Les émissaires officiels des gouvernements et des princes faisaient les deux, sans idée d'une séparation entre l'un et l'autre [RIBERA, 2018]. Comme l'a montré Lucien Bely dans *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV* [1990], c'est par spécialisations successives des pratiques que l'on est arrivé progressivement à une diplomatie publique d'un côté et une diplomatie « parallèle » ou « secrète » de l'autre. Ce mouvement est concomitant d'une profonde transformation de l'art de la guerre et des savoirs militaires qui accompagnent l'affermissement de l'État moderne au XVI<sup>e</sup> siècle et dont les traités de Westphalie (1648) sont la traduction la plus connue<sup>1</sup>.

## 2.2 Renseignement et raison d'État

Avant de préciser les rapports entre la notion de renseignement et celle de raison d'État, prenons un instant pour présenter cette dernière.

Apparue dans l'Italie tourmentée du XVI<sup>e</sup> siècle, et parachevée dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle en proie aux tumultes civils sous Richelieu, l'idée de la raison d'État est irréductiblement liée à l'absolutisme monarchique<sup>2</sup>. Elle renvoie à la naissance originelle de l'État moderne, à la thématique de la souveraineté potentiellement « absolue », à cet âge classique où la déclinaison des formes de l'État est encore indéterminée, entre l'État-nation, libéral, démocratique, autoritaire, plus tard totalitaire. Le cœur de l'idée originelle de la raison d'État est l'unification du corps social sous un pouvoir unifié capable, contre tout et notamment contre les divisions nées des oppositions religieuses, d'imposer la paix civile. Ainsi, la raison d'État ou la Raison de l'État est cette nouvelle forme de raison supérieure saisie par les juristes de la fin des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, rabaissant les « raisons » intermédiaires du corps social et culminant dans la « fiction » politique d'un État transcendant. Déjà associée à l'arbitraire royal dans l'article qui lui est consacré par les auteurs de l'*Encyclopédie*, elle sera le cœur de

1. Bonilla DIEGO NAVARRO, « Secret Intelligences in European Military, Political and Diplomatic Theory : An Essential Factor in the Defense of the Modern State (Sixteenth and Seventeenth Centuries) », *Intelligence and National Security*, 27 : 2, 2012, p. 283-301.

2. Marcel GAUCHET, « L'État au miroir de la raison d'État », in Yves-Charles ZARKA (dir.), *Raison et déraison d'État*, Paris, PUF, 1994.